

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
(MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE DROIT PRIVÉ AUPRÈS D'UN ÉTABLISSEMENT
PUBLIC LOCAL)**

Entre

L'Agence d'Urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine représentée par son président, M. Alain Juppé

Et

La Communauté Urbaine de Bordeaux représentée par son vice-président, Monsieur Alain David

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU les articles L 8241-1 et L 8241-2 du Code du travail

VU la délibération du conseil de communauté du 23 mai 2014

CONSIDÉRANT l'accord de Monsieur Nicolas DROUIN

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la mise à disposition :

L'A-Urba, Agence d'Urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine, met Mr Nicolas DROUIN directeur d'études, à disposition de la CUB, pour exercer les fonctions d'animateur spécialiste des espaces publics.

ARTICLE 2 : Date d'effet et durée de la mise à disposition

La présente convention prend effet à compter du 01/06/2014 pour une durée de 6 mois.

ARTICLE 3 : Conditions d'emploi

Monsieur Nicolas Drouin exercera ses fonctions d'animateur des espaces publics au sein de la Direction de la Voirie, pôle proximité, Communauté urbaine de BORDEAUX

Son travail est organisé par M Pascal BESANCON.

Lieu d'exercice des activités : Immeuble GUYENNE, Terrasse Front du Médoc, BORDEAUX, 33000.

Les décisions liées aux congés, autre que les congés annuels, aux autorisations d'absence de toute nature ou de maladie ordinaire sont prises par le Directeur général de l'A-Urba après avis de l'organisme d'accueil. Il en est de même pour les décisions liées à l'exercice du droit individuel à la formation et celles relatives à l'aménagement du temps de travail. Afin d'assurer ce suivi, la CUB devra remettre à l'A-Urba un relevé d'activité de Mr Nicolas DROUIN validé par son président ou tout autre personne désignée par lui.

ARTICLE 4 : Situation administrative du salarié.

La situation administrative de Monsieur Nicolas Drouin continue à être gérée par l'A-Urba, en ce qui concerne notamment l'avancement.

ARTICLE 5 : Discipline

Le pouvoir disciplinaire est exercé par l'A-Urba.

En cas de faute, le représentant de la CUB peut saisir le Directeur Général de l'A-Urba pour mise en œuvre de la procédure disciplinaire.

En cas de faute disciplinaire, il peut également être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre l'A-Urba et la CUB.

ARTICLE 6 : Rémunération

Monsieur Nicolas Drouin continuera à percevoir la rémunération correspondant à son grade qui lui sera versée par l'A-Urba, soit au 1^{er} juin 2014, emploi de Directeur d'Études – niveau 6 – échelon 10 – indice 1182

Des compléments de rémunération pourront lui être versés au regard de sujétions particulières attachées à l'exercice des missions dévolues au poste.

Le montant prévisionnel du coût de la rémunération qui sera refacturé à la CUB est évalué à la date de signature de la présente convention à la somme de 60 058 € pour un équivalent temps plein semestriel.

ARTICLE 7 : Remboursements

L'organisme d'accueil, la CUB, remboursera à l'A-Urba, sur présentation de justificatifs trimestriels, le montant de la rémunération et des charges sociales du salarié mis à disposition, ainsi que les charges de toute nature.

Concernant le relevé des frais professionnels de Mr Nicolas DROUIN, il devra être adressé avant le 10 de chaque mois à l'A-Urba, accompagné de l'ensemble des justificatifs et validé par le président de la CUB ou toute personne désignée par lui.

ARTICLE 8 : Contrôle et évaluation de l'activité

Un rapport d'activité de Monsieur Nicolas Drouin sera établi, à l'issue de la période de mise à disposition, par le directeur de la Voirie et transmis à l'A-Urba.

ARTICLE 9 : Fin de la mise à disposition

La mise à disposition de Monsieur Nicolas Drouin peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 2 de la présente convention, à la demande de l'organisme d'accueil ou de l'intéressé. Dans ce cas, la demande devra respecter un préavis de 1 mois.

Si, à la fin de sa mise à disposition, Monsieur Nicolas Drouin ne peut être affecté dans les fonctions qu'il exerçait avant sa mise à disposition, il sera affecté dans un des emplois que son grade lui donne vocation à occuper, grade de Directeur d'Études – niveau 6.

ARTICLE 10 : Contentieux

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal de Bordeaux.

ARTICLE 11 : Élection de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

Pour l'Agence d'Urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine, à Bordeaux, Hangar G2 – Bassin à flot n°1 - Quai Armand Lalande – BP 71 - 33041

Pour la CUB, à Bordeaux, Hôtel de Communauté, esplanade Charles de GAULLE, 33076.

Fait à Bordeaux, le

Le Président de l'Agence d'Urbanisme
Bordeaux Métropole Aquitaine

Le Vice Président CUB

M. Alain JUPPÉ

M. Alain DAVID

DES ESPACES PUBLICS

PLANNING GENERAL DES ACTIONS

[Mise à jour avril 2014]

29/04/2014

EVOLUTION DES MODALITES D'AMENAGEMENT
DES ESPACES PUBLICS
PLANNING GENERAL DES ACTIONS
 [Mise à jour avril 2014]

N° FICHE ACTION	TITRE	LIVRABLE	QUI	PLANNING											
				2012	2013	2014	2015	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
1	Etablir un plan précisant la vocation des différents espaces publics	Une carte à l'échelle de l'agglomération de la structuration en 3 niveaux	Elaboration de la carte à l'échelle de l'agglomération : le pôle mobilité / direction de la voirie / directions territoriales / communes												
		La prise en compte des modes de faire dans les aménagements réalisés	Réalisation des aménagements par les directions territoriales / direction de la voirie et des investissements de déplacement / direction de la voirie												
		Prendre en compte dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLU 3.1 : la direction de l'urbanisme	Prise en compte dans les OAP du PLU 3.1 : la direction de l'urbanisme												
2	Preciser des dimensions de voiries recommandées	Inscription de ces recommandations dans les guides de conception des espaces publics	La direction de la voirie, en lien avec le pôle mobilité	Validé en Cub											
3	Elaborer une carte des lieux accidentogènes de l'agglomération	Une carte à l'échelle de l'agglomération, également exploitable à l'échelle de chaque commune	La direction de la voirie, en lien avec les directions territoriales, le pôle mobilité et la direction des systèmes informatiques												
4	Renforcer la politique de stationnement communautaire, l'appliquer dans les projets	Arrêtés de police des 27 mairies de la Cub autorisant le stationnement en voirie et la création de nouvelles places de livraison	Arrêtés de police : les 27 mairies, sur sollicitation de la direction des transports et de la mobilité durable												
		Un recensement par commune des besoins courts et moyens termes en stations d'autoparcage	Recensement par commune des besoins en stations d'autoparcage : direction territoriale en lien avec le pôle mobilité												
		Conventions signées avec les gestionnaires des parkings de surface privés	pôle mobilité PARCUB												
		Inscription dans le PLU de l'incitation à créer des espaces mutualisés de stationnement public dans les secteurs de projet et d'aménagement	Inscription au PLU de l'incitation à créer des espaces mutualisés de stationnement public : direction de l'urbanisme												
		Arrêtés de police des mairies instaurant des zones bleues en centre-ville (le stationnement n'est pas payant)	Arrêtés des mairies sur sollicitation de la direction des transports et de la mobilité durable												
		Zones de stationnement gratuites à accès contrôlé pour les véhicules à fort taux de remplissage dans tous les parcs publics communautaires (fiabilité à confirmer)													
5	Réviser le réseau hiérarchisé de voirie	Une nouvelle carte du réseau hiérarchisé de voirie mise à jour et comprenant sept catégories	La direction de la stratégie et des études de déplacements, en lien avec la direction de la voirie, la direction des grands travaux et des investissements de déplacements, la direction de la voirie, les directions territoriales et les communes												
		Une procédure d'actualisation de cette carte													



direction de la voirie
pôle proximité
affaire suivie par Pascal Besançon
2.8586

EVOLUTION DES MODALITES D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Rapport d'activités de Nicolas Drouin

Animateur spécialiste des espaces publics

Période du 01/06/13 au 31/05/14

SOMMAIRE

1. Objet et contexte de la mission de Nicolas Drouin

2. Les actions menées par Nicolas Drouin du 01 juin 2013 au 31 mai 2014

- 2.1 « Accompagner et piloter les nouveaux modes de faire » (fiche action n°21)
- 2.2 Tester les nouveaux modes de faire sur les projets « courants » (fiche action n°22)
- 2.3 Evolution des documents cadre et des référentiels d'aménagement (fiches action n°1,2,5, 7,13,15,16,17 et 18)
- 2.4 Innover et expérimenter (fiche action n°9)
- 2.5 Rendre compte des avancées de la démarche: le séminaire du 6 décembre 2013

3. Annexes

- I Plan de localisation des 50 premiers projets expertisés en 2013
- II Liste des projets en cours d'étude
- III Planning général des actions
- IV Programme du séminaire

1. Objet et contexte de la mission de Nicolas Drouin

Le 22 décembre 2012, le conseil de communauté a adopté le plan d'action « Nouvelles modalités d'aménagement des espaces publics », fruit d'une démarche menée en concertation avec les acteurs techniques communautaires, des associations d'usagers et des opérateurs, sous la présidence de Madame Françoise Cartron.

Dans le cadre de la fiche action n°21 « accompagner et piloter les nouveaux modes de faire » du plan d'actions, il était mentionné le recrutement d'un « animateur spécialiste des espaces publics », rattaché à la Direction de la Voirie, chef de projet pour la mise en œuvre de la démarche, impliqué dans l'évolution tant des documents cadre que de la doctrine en matière d'espaces publics.

Compte tenu que le profil de spécialiste recherché n'existait pas à ce jour au sein de notre établissement public, il a été nécessaire de se tourner vers l'extérieur.

Nicolas Drouin, directeur d'études à l'a-urba, architecte et urbaniste, avait participé activement à la démarche initiale auprès de la direction de la voirie. Dans sa carrière, il a en outre conduit de nombreux programmes d'aménagement d'espaces publics associés à la mise en œuvre du tramway et aux opérations d'urbanisme de l'agglomération, construit le premier Guide de Conception des Espaces Publics et le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie (PMAV) avec la direction de la voirie, autant de missions qui lui ont notamment permis d'acquérir une bonne connaissance des agents communautaires et de l'organisation des services.

Sous couvert de l'accord des différentes parties, la mise à disposition de cet agent de l'a-urba au profit de notre établissement a donc été décidée par délibération du conseil de communauté le 31 mai 2013 pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2013.

2. Les actions menées par Nicolas Drouin du 01 juin 2013 au 31 mai 2014

Au sein de la direction de la voirie, Nicolas Drouin est directement rattaché à Pascal Besançon, Directeur, et participe au comité de direction.

Pour les aspects logistiques, il est assisté par Nathalie Lalanne, assistante du service. Il travaille également avec une personnalité extérieure, à raison de 2 à 3 jours par mois, en la personne de Jean-Pierre Charbonneau, urbaniste consultant en politiques urbaines.

En référence au document « nouvelles modalités d'aménagement des espaces publics », ses actions ont porté prioritairement dans cette première année sur les aspects suivants.

2.1 « Accompagner et piloter les nouveaux modes de faire » (fiche action n°21)

– Le Groupe Ressources (GR)

Le Groupe Ressources est composé d'une dizaine de membres permanents issus des

directions centrales de la Cub: urbanisme, voirie, nature, eau, participation, grands travaux, transports, déplacements.

Cette instance se réunit mensuellement et échange sur les projets présentés par les chefs de projets et/ou les maîtres d'œuvre, en présence des services techniques de la ville concernée, aux jalons « clé » des plannings d'opérations comme la formulation du programme, puis sa déclinaison en étude préliminaire. La fidélité des membres permanents et les témoignages d'intérêt des chefs de projets des directions territoriales démontrent la bonne conduite du dispositif axé sur l'acculturation réciproque et la concrétisation des nouveaux principes d'aménagement.

Rôle de l'animateur

- ⇒ **préparation des ordres du jour,**
- ⇒ **animation des séances,**
- ⇒ **apports d'analyses au regard des nouvelles modalités d'aménagement ,**
- ⇒ **rédaction de compte- rendus.**

– Le Comité des Espaces Publics (CEP)

Le CEP a été mis en place en avril 2013. il était composé de 10 élus sous la présidence de Madame Françoise Cartron. C'est dans cette instance que l'on rend compte aux élus de l'avancée de la démarche « nouvelles modalités d'aménagement », des succès et des écueils rencontrés, c'est là également que sont soumis des arbitrages si besoin. Un premier comité a été organisé en fin juin 2013. Le 6 décembre 2013, le séminaire « nouvelles modalités d'aménagement des espaces publics-2013 et après?- » s'est substitué au second CEP. Un troisième comité est prévu fin juin 2014 en fonction de la recomposition des commissions.

Rôle de l'animateur

- ⇒ **organisation, préparation des documents support de présentation,**
- ⇒ **sélection des éléments à mettre en débat,**
- ⇒ **rédaction des compte rendus.**

2.2 Tester les nouveaux modes de faire sur les projets « courants »(fiche action n°22)

Une soixantaine de projets (FIC ou contrats de co-développement), représentant une diversité de situations, ont été sélectionnés en accord avec les maîtres d'ouvrages (DT ou DGTID) pour tester les nouvelles méthodes :

- visite sur site avec le chef de projet

- aide à l'interprétation de la commande et des besoins
- aide à la compréhension des enjeux paysagers et d'usages locaux
- prise en compte des principes d'aménagement des « nouvelles modalités » : nature, eau, juste coût, récupération de l'existant, vocation des voies, contextualisation ...
- réunions techniques pour l'élaboration du programme en ouvrant les choix possibles et pour une aide à la décision des élus
- présentation en Groupe ressources
- suivi du projet au stade études préliminaires

Fin 2014 quelques projets seront réalisés et permettront une première évaluation des nouvelles méthodes.

Dés janvier 2014, cet accompagnement s'est élargi notamment auprès de la Direction de l'urbanisme et de LaFab dans le cadre des projets urbains.

Ce « passage à l'acte » est un pilier du plan d'action qui se voulait rapidement opérationnel. Outre de veiller à la bonne concrétisation des principes d'aménagement, l'accompagnement auprès des chefs de projets et maîtres d'œuvre a pour but la montée en compétence des agents communautaires tant sur les process de projet que sur la manière d'appliquer la politique communautaire en matière espaces publics (**fiches actions n°7, 9, 10, 13, 14, 15, 18, 19, 20**).

Rôle de l'animateur

- ⇒ conseil méthodologique et aide à la conception auprès des équipes projets,
- ⇒ organisation des réunions,
- ⇒ tenue de tableaux de bords généraux pour le suivi des actions,
- ⇒ écritures d'avis.

Quelques chiffres clés pour la période juin 2013-juin 2014

65 projets ont été examinés, représentant environ **40 kms** de voirie

35 projets ont été débattus en Groupe Ressource

30 chefs de projets se sont engagés volontairement dans la démarche

130 réunions/visites de sites/ateliers de travail ont eu lieu

10 projets tests seront réalisés en 2014 et pourront faire l'objet d'une première évaluation

25 projets suivront courant 2015

Des économies en perspective, en moyenne de l'ordre de 20 à 30% sur l'ensemble des projets « tests »

2.3 Evolution des documents cadre et des référentiels d'aménagement

- Piloter la révision du guide de Conception des Espaces Publics (GCEP)

Les fiches actions n° 2, 7, 13, 15 et 18 des « nouvelles modalités d'aménagement des espaces publics » prévoient la révision du GPEC édité en janvier 2009.

Il s'agit notamment des illustrations relatives aux trois nouvelles catégories d'espaces publics, de l'intégration des volets « nature et eau », de la contextualisation des projets en cohérence avec les clés de lecture et objectifs de développement urbain qui sous-tendent le futur PLU3.1.

L'a-urba est missionnée pour rebâtir le GCEP sous la direction de Nicolas Drouin.

Ce travail doit aboutir en début d'année 2015 ; il est scandé depuis décembre 2013 par 3 instances d'échanges et de validation progressive : des réunions de travail mensuelles avec les représentants des directions de la nature, de l'eau, de la mobilité et de la voirie, des réunions trimestrielles associant tous les acteurs (directions centrales, directions territoriales, exploitants), enfin le Comité des Espaces Publics auprès duquel nous rendrons compte des résultats. Ce travail est également soutenu par des échanges avec les principaux utilisateurs du Guide comme les chefs de projets des DT, DGTID et DU, les maîtres d'œuvre et exploitants du domaine public.

Rôle de l'animateur

- ⇒ organiser les différents rendez-vous,
- ⇒ orienter la maîtrise d'œuvre A'urba au regard des attentes et rédiger les avis intermédiaires. A noter que pour ce document de référence le caractère « intégrateur » des politiques urbaines de la Communauté est un objectif partagé avec les directions centrales de notre établissement, ce qui fait appel pour le pilotage de ce chantier, aux compétences d'urbaniste de l'animateur, dans ses dimensions pluridisciplinaires.

- Veiller à la bonne cohérence entre les nouveaux « documents cadre » pilotés par d'autres directions communautaires et les « nouvelles modalités d'aménagement des espaces publics »

Deux études sont en cours, pilotées par la Direction de la stratégie et des études de déplacements. Elle s'inscrivent dans la continuité du « grenelle des déplacements » et figurent à l'« OAP mobilité » du PLU3.1. Elles rejoignent les objectifs fixés au plan d'action « Nouvelles modalités d'aménagement des espaces publics » au travers des deux **fiches n°1 et n°17** :

> le plan de déplacements tous modes (schéma multimodal) est un préalable à l'élaboration du « plan de vocation des espaces publics en trois catégories » relatif à la **fiche action n°1**. En suivant et en bonne cohérence, le Réseau Hiérarchisé de Voirie sera actualisé (**fiche action n°5**)

> le « plan piétons » renvoie aux objectifs de la **fiche action n°17** « Favoriser le maillage des circulations pédestres »

Par ailleurs, le « guide pratique de la participation » faisant l'objet de la **fiche action n°16**, est piloté par la Direction du développement durable et de la participation. Ce travail a été engagé en janvier 2014 en étroite collaboration avec Nicolas Drouin. L'édition de l'ouvrage, en tant que fascicule thématique « espaces publics », est prévue au 4ème trimestre de l'année.

Rôle de l'animateur

- ⇒ participer aux ateliers techniques,
- ⇒ nourrir les études et garantir la cohérence avec les « Nouvelles modalités d'aménagement des espaces publics »,
- ⇒ diffuser les notes d'avis/expertise.

2.4 Innover et expérimenter (fiche action n°9)

Au-delà des objectifs pré-cités en 2.2, Nicolas Drouin s'est rapproché du C2D pour interroger la problématique du « genre » dans la programmation des espaces publics.

En accord avec la DT Ouest et la ville de Mérignac, une démarche participative singulière a été menée dans le cadre du projet d'aménagement de la place Jean Jaurès à Capeyron. Un panel de citoyens(es) a été invité à participer à cette expérience en trois séances de travail sur site et en sous groupes masculins-féminins, avec trois thèmes successifs : l'espace vécu, l'espace rêvé, puis la confrontation avec le champ opérationnel.

Les conclusions de ce travail seront éditées par le C2D en lien avec la Direction de la voirie, la Direction territoriale et la ville de Mérignac. La reproductibilité de cette initiative et l'apport de cet angle de vue seront ensuite évalués.

Rôle de l'animateur

- ⇒ construction du dispositif avec le C2D,
- ⇒ participation aux ateliers,
- ⇒ aide à la formulation des conclusions,
- ⇒ faire le lien avec le guide de la participation (fiche n°16)

2.5 Rendre compte des avancées de la démarche: le séminaire du 6 décembre 2013

Dans la continuité des séminaires ayant permis depuis 2011 d'aboutir au plan d'action adopté en conseil de communauté fin 2012, un nouvel événement a été organisé le 6 décembre 2013 à la demande du Comité des Espaces Publics. Il s'agissait de

- restituer et partager les résultats obtenus depuis le début de l'année;
- se projeter dans l'avenir en examinant les conditions d'un élargissement de la démarche « projets tests » ;
- enregistrer les attentes des acteurs pour progresser.

Plus de 130 personnes, élus référents, acteurs de l'aménagement, représentants d'usagers, aménageurs, ont suivi cet événement et participé aux ateliers de travail. La séance de restitutions/débats s'est déroulée en présence du président Vincent Feltesse .

Rôle de l'animateur

- ⇒ organisation de l'événement et préparation des documents support de présentation,
- ⇒ sélection des éléments à mettre en débat,
- ⇒ notes de synthèse.

Les ateliers ont permis de réaffirmer les objectifs et de mieux préciser les moyens pour les atteindre. Ces restitutions constituent, pour l'équipe de la direction de la voirie, une feuille de route pour l'année 2014. L'accent a été mis sur les aspects suivants.

- En termes de formations et d'appui technique
 - des formations sur les process de projet : plannings, intégration de la concertation, encadrement des maîtrises d'œuvre externes, sur la définition des programmes ou encore les modes de représentation graphiques
 - des lieux ressources et de retour d'expériences, des visites de site collectives
 - des besoins de données de base pour l'intégration de la nature en ville, les

coûts réels de gestion, etc.

- En termes de gestion de projet

- le besoin d'une expression explicite de la commande associant les réels besoins des usagers (confer participation citoyenne)
- le besoin d'évaluations et de retour des usagers
- un travail rapproché et interactif avec la commune, avec un chef de projet désigné en commune associé particulièrement à la définition du programme et porteur des choix possibles devant le Maire

ANNEXES

1



II Liste des projets en cours d'étude

Evolution des modalités d'aménagement des espaces publics Accompagner, piloter et tester les nouveaux modes de faire – fiche action n° 21 et 22

Liste des projets entrés dans la démarche Avril 2014

1- accompagnements de projets- objectifs travaux 2014 ou 2015

engagés (16)

Bordeaux- Place de la ferme de Richemont et rue Ravez
Bordeaux- Rue Emié
Bordeaux- Rue D'wells et impasse du Noviciat
Bordeaux- Rue des Retaillons
Le Haillan- Carrefour Morandière/République
Mérignac- Carrefour Marne/Musset, rue A.deMusset,
Blanquefort- Rue de la Landille
Cenon- Rue Albert Camus
Floirac- Quartier Dravemont
Bègles- Quartiers apaisés, rue Renaudel
Pessac - Allée Radio
Pessac- Rue Chateaubriand, Gradignan, Desbats
Pessac- ZI Bersol- rues Eiffel/Becquerel
Pessac- Pont de Saige
Gradignan- Allée Mégevie (secteur Grand Bersol)
Villenave D'ornon-Petit chemin du Bruca

à lancer (5)

Bordeaux- Rue Mac-carty
Bordeaux- Bd Jules Simon
Bordeaux- Rue Thiac
Mérignac- Ave de Bourranville
Mérignac- Ave de l'Europe

2-accompagnements de projets limités aux phases programme, études préliminaires ou AVP à échéance 2015

engagés (21)

Bordeaux- Ave des 40 journaux
Bordeaux- Barrière St médard
Bordeaux- Cours de l'Yser
Bordeaux- Place Nansouty
Bordeaux- Bd Joliot-Curie
Bordeaux – place de l'Europe
Mérignac- Ave de la Libération et place Jean Jaurès
Mérignac- Place Mondésir
Mérignac- Rue Churchill
Le Haillan- Cheminements interquartiers Venteille/Luzerne
St Aubin- Parvis du lycée Sud-Médoc
Le Bouscat- Place du 14 juillet/ rue Baudin

St Médard- Ave Blaise Pascal
Artigues- Rues Courrèges/ Pouqueyras/ Bois léger
Lormont- Rues Gravières/ Villon
Lormont- Allée Cassagne
Carbon-Blanc- Allée du Gua
Bouliac- Centre Bourg
Bassens- Bourdieu/ République/ Caillau
Gradignan- Cours du G.de Gaulle (section Cayac/centre ville)
Gradignan- Rue du Professeur Bernard

à lancer (5)

Bordeaux- rue de Pessac/cossedoat
Bordeaux- rue Casteja
Bordeaux- Quai de Queyries
Bordeaux- Quai de Brazza
Pessac- Rue Nancel Pénard

3-expertises et conseils sur projets engagés avant 2014 et projets d'urbanisme (PAE, PUP, ZAC)

Le Bouscat- Rue de Tivoli
Mérignac- Ave de Magudas
Mérignac- Ave de Verdun (site propre bus)
Blanquefort- Ave G.de Gaulle de Duvert à Ahon
Blanquefort- Rue Dupaty
Parempuyre- Secteur Fontanieu
Ambares et lagrave- ZAC multisite
Floirac- bel Sito
Le Taillan Médoc-PAE
Floirac-ZAC des quais
Parempuyre-PAE
Le Bouscat- Site Renault
Villenave D'ornon- Route de Toulouse

Total = 60 projets expertisés

III Planning général des actions

EVOLUTION DES MODALITES D'AMENAGEMENT
DES ESPACES PUBLICS
PLANNING GENERAL DES ACTIONS
[Mise à jour avril 2014]

N° FICHE ACTION	TITRE	LIVRABLE	QUI	PLANNING											
				2012	2013	2014	2015	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
1	Etablir un plan précisant la vocation des différents espaces publics	Une carte à l'échelle de l'agglomération de la structuration en 3 niveaux	Elaboration de la carte à l'échelle de l'agglomération le pôle mobilité / direction de la voirie / directions territoriales / communes												
		La prise en compte des modes de l'aire dans les aménagements réalisés	Réalisation des aménagements par les directions territoriales / direction des grands travaux et des investissements de déplacement / direction de la voirie												
		Prise en compte dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLU 3.1 la direction de l'urbanisme	Prise en compte dans les OAP du PLU 3.1 la direction de l'urbanisme												
2	Préciser des dimensions de voiries recommandées	Inscription de ces recommandations dans le guide de conception des espaces publics	La direction de la voirie, en lien avec le pôle mobilité	Validation Cub											
3	Elaborer une carte des lieux accidentogènes de l'agglomération	Une carte à l'échelle de l'agglomération, également exploitable à l'échelle de chaque commune	La direction de la voirie, en lien avec les directions territoriales / direction des transports et de la mobilité durable / systèmes informatiques												
4	Renforcer la politique de stationnement communautaire, l'appliquer dans les projets	Arrêtés de police des 27 mairies de la Cub autorisant le stationnement de nuit sur les places de livraison et créant de nouvelles places de livraison	Arrêtés de police des 27 mairies sur sollicitation de la direction des transports et de la mobilité durable												
		Un recensement par commune des besoins court et moyen termes en stations d'autopartage	Recensement par commune des besoins en stations d'autopartage / direction territoriales en lien avec le pôle mobilité												
		Conventions signées avec les gestionnaires de parkings de surface privés	pôle mobilité PARCUB												
		Inscription dans le PLU de l'incitation à créer des espaces mutualisés de stationnement public dans les secteurs de projet et d'aménagement	Inscription au PLU de l'incitation à créer des espaces mutualisés de stationnement public / direction de l'urbanisme												
		Arrêtés de police des mairies instaurant des zones bleues en centre-ville, le stationnement n'est pas payant.	Arrêtés des mairies sur sollicitation de la direction des transports et de la mobilité durable												
5	Réviser le réseau hiérarchisé de voirie	Zones de stationnement gratuites à accès contrôlé pour les véhicules à fort taux de remplissage dans tous les parcs publics communautaires (lisibilité à confirmer)													
		Nombre de points de stationnement 2 roues motorisés créés annuellement	Points de stationnement 2 roues motorisés / direction territoriales et direction de la voirie, en lien avec les communes												
		Une nouvelle carte du réseau hiérarchisé de voirie mise à jour et comprenant sept catégories	La direction de la stratégie et des études de déplacements, en lien avec la direction de la voirie, la direction des transports et de la mobilité durable, la direction des grands travaux et des investissements de déplacements / direction de la nature, les directions territoriales et les communes												

EVOLUTION DES MODALITES D'AMENAGEMENT

DES ESPACES PUBLICS

PLANNING GENERAL DES ACTIONS

[Mise à jour avril 2014]

N° FICHE ACTION	TITRE	LIVRABLE	QUI	PLANNING															
				2012				2013				2014				2015			
				4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre			
9	Innovier et expérimenter	Documents définissant le rôle du chef de projet et le rôle du maître d'œuvre	Documents : directions territoriales et direction de la voirie	Document															
		Recensement (et bilans si disponibles) des expérimentations déjà menées et attendues à la Cub	Recensement : direction de la voirie, directions territoriales, direction des grands travaux et investissements de déplacements, direction de l'urbanisme, direction de l'eau et la direction collective et traitement des déchets																
		Liste priorisée des expérimentations à mener	Liste priorisée : lieu de décision sur proposition des directions																
		Protocoles et bilans des expérimentations réalisées	Protocoles et bilans : les services experts concernés																
10	Libérer l'espace public	Un suivi de l'évolution du nombre des anneaux de police et de alonnement sur les voiries à vocation relationnelle et de proximité	La direction de la voirie																
		Un suivi annuel de l'évolution du nombre de carrefours à feux	La direction des transports et de la mobilité durable																
		Un suivi annuel de l'évolution du nombre de mobiliers anti-stationnement mono fonctionnels et du nombre de support dédiés de signalisation verticale de police	La direction de la voirie + communes																
		Un % du FIC consacré à l'enfouissement des réseaux voté par le conseil de la Cub	La direction de la coordination et d'appui aux directions territoriales																
11	Renforcer et diffuser une culture commune de l'espace public	Une réunion du club Expertise modes "deux-accessibilité" consacrée aux règles d'implantation des mobiliers	La direction de la voirie																
		Une liste des acteurs ayant accepté d'adhérer et de participer au réseau	La direction de la voirie																
		Un forum créé sur le site internet Cub et Cités	La direction des services informatiques pour le forum																
		Une stratégie de poursuite de l'implication des acteurs																	
12	Sensibiliser aux usages de l'espace public en créant un code de la rue communautaire	Code de la rue adopté par le conseil de la Cub	La direction de la voirie, en lien avec la direction des transports et de la mobilité durable, la direction du développement durable et de la direction de la communication et les associations représentatives des différentes catégories d'usagers, avec une assistance extérieure pour la rédaction et la mise en forme du document																
		Programme de communication et d'animation																	
13	Concevoir des lieux capables d'évoluer	Le catalogue des aménagements types du guide de conception des espaces publics complète	La direction de la voirie, les directions territoriales, la direction des grands travaux et des investissements de déplacement, la direction de l'eau																

EVOLUTION DES MODALITES D'AMENAGEMENT
DES ESPACES PUBLICS
PLANNING GENERAL DES ACTIONS
[Mise à jour avril 2014]

N° FICHE ACTION	TITRE	LIVRABLE	QUI	PLANNING														
				2012				2013				2014				2015		
				4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre		
14	Intégrer dans les pratiques le juste coût et la récupération de l'existant	Une présentation de l'ensemble des principes de cette action en club Expertise "politique d'aménagement et de gestion / évaluation" afin d'y sensibiliser tous les acteurs de l'aménagement de l'espace public	La direction de la voirie															
		Des clauses dans les marchés d'opérations emblématiques imposant la production d'une variante de revêtements sans matériaux naturels	Les directions territoriales, la direction des grands travaux et des investissements de déplacement															
		La production pour toute opération de rénovation générale d'un diagnostic de l'existant et d'une solution avec récupération ou recyclage de tout ou partie de l'existant	Les directions territoriales et la direction des grands travaux et des investissements de déplacement															
		La production pour toute opération de rénovation générale ou de grosse réparation de voirie, d'une note de calcul pour le dimensionnement des espaces circulés	Les directions territoriales, la direction de la voirie et la direction des grands travaux et des investissements de déplacement															
		La production, pour toute opération, d'un programme donnant les différents niveaux d'aménagement possible et leur coût	Les directions territoriales et la direction des grands travaux et des investissements de déplacement															
		Le lancement d'expérimentations sur le sujet du juste coût	Les directions territoriales et la direction des grands travaux et des investissements de déplacement															
		L'évaluation des réalisations et la construction d'une philosophie sur le sujet	Les directions territoriales, la direction des grands travaux et des investissements de déplacement et la direction de la voirie															
15	Choisir les bons aménagements de sécurité	Un fascicule thématique "sécurité" à intégrer au guide de conception des espaces publics communautaires	La direction de la voirie en liaison avec les directions territoriales, la direction des transports et de la mobilité durable et la direction des grands travaux et des investissements de déplacement															
16	Elaborer des pratiques de concertation et de partenariat	Un guide pratique sur la mise en œuvre de la concertation et de la co-construction au sein de la Communauté urbaine de Bordeaux	La direction du développement durable et de la participation en lien avec les directions opérationnelles (directions territoriales, direction des grands travaux et investissements de déplacement)															
		Un plan de formation associé à la diffusion du guide	La direction du développement durable et de la participation															
		Un dispositif d'accompagnement des directions opérationnelles	La direction du développement durable et de la participation															
		La concertation et la co-construction intégrées dans les programmes et calendriers des projets	Les chefs de projet															

EVOLUTION DES MODALITES D'AMENAGEMENT
DES ESPACES PUBLICS
PLANNING GENERAL DES ACTIONS
[Mise à jour avril 2014]

N° FICHE ACTION	TITRE	LIVRABLE	QUI	PLANNING													
				2012				2013				2014				2015	
				4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	
17	Favoriser le maillage des circulations piédestres	Un document filaire à l'échelle de l'agglomération repartant par secteur les trajets sur lesquels on souhaite une continuité piétonne	Pôle mobilité														
		Un marché à bon de commande pluriannuel pour identifier les discontinuités et proposer des aménagements de résorption	La direction de la voirie														
		Un programme résorption des discontinuités piétonnes sur le FIC	Les directions territoriales														
18	Ponctuer l'espace public de lieux de pause	Une identification des lieux de pause réalisés tous les ans	La direction de la voirie en lien avec les directions territoriales et la direction des grands travaux et investissements de déplacements														
		Un recensement des expériences en matière de lieux de pause	L'Aurba														
		Une diffusion formelle de ce recensement	La direction de la voirie														
		La thématique des lieux de pause intégrée dans les fiches d'évaluation	La direction de la voirie en lien avec les directions territoriales, la direction des transports et de la mobilité durable, la direction de l'urbanisme, la direction de la nature														
19	Intégrer la démarche de programme dans le processus d'aménagement	Un document-programme pour chaque site à transformer	L'élaboration du programme est de la responsabilité du chef de projet en lien avec les actions de la communauté ou de la ville pour les attentes et l'état des lieux														
			Atelier formation														
		Le suivi de l'élaboration du programme est réalisé par le groupe ressource. les arbitrages sont rendus par le comité espaces publics															

[Mise à jour avril 2014]

28/04/2014

IV Programme du séminaire

08h30 – 08h00 Accueil café / Aménagement / Inscription ateliers

08h00 – 08h10 Introduction

- Mot d'accueil de Françoise Gartron

08h10 – 08h30 Les actions menées depuis janvier 2013

- Les fiches action
- La méthode de travail en cours avec les chefs de projets des directions opérationnelles de la Cub
- Quelques chiffres clés pour l'année 2013

08h30 – 08h50 Les enseignements

- 4 grandes familles de projets émergent des actions « de terrain » :
- 1. Conforter les centres de quartiers, favoriser les liens du quotidien
- 2. S'appuyer sur les réalités locales et en valoriser les ambiances (paysagères et sociales)
- 3. Réaliser la « juste intervention » au « juste coût » en tenant compte de l'existant
- 4. Faire émerger dans le programme les différents choix possibles pour éclairer les élus en amont

08h50 Comment poursuivre ?

10h00 – 11h15 Les ateliers autour de 4 questions

1. Comment aller plus loin dans l'amélioration des étapes de production du projet ?
2. Comment élargir la démarche à d'autres projets d'espaces publics de la Cub ?
3. Quelle coordination entre la Cub, les services et les élus des communes ?
4. Comment intégrer les moments de concertation dans les processus de projets ?

11h15 – 12h00 Restitution des ateliers par les rapporteurs

12h00 – 12h45 Echanges avec la salle, en présence de Vincent Feibasse

- Débats animés par Jean-Pierre Charbonneau, urbaniste consultant
- Conclusion du président

Cloûture

Le séminaire est suivi d'un buffet convivial entre 13h et 14h sur place